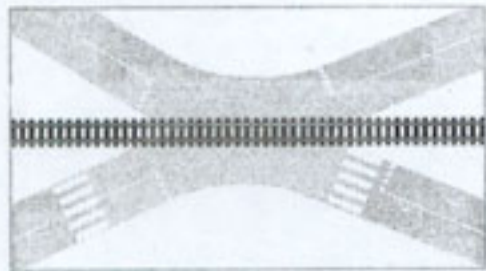


Association des Usagers des
Rue et Routes de Pau



Monsieur Dominique Bussereau
Secrétaire d'Etat chargé des Transports

aux bons soins de
Monsieur Jean Glavany
Député des Hautes-Pyrénées

Lourdes, le 28 juin 2010.

Monsieur le Ministre,

Monsieur le député Jean Glavany a bien voulu, au nom de l'intérêt général, se faire notre porte-parole auprès de vous-même dans le but de vous soumettre notre requête en faveur de la réouverture du passage à niveau n° 181 situé sur la commune de Lourdes, brutalement fermé à la circulation par un arrêté préfectoral du 6 juillet 2009. (PJ-1)

Alors même qu'aucun accident ne s'est jamais produit et en présence d'un simple incident pour lequel la responsabilité en matière de respect du Code de la route est évidente et n'implique pas l'Etat, cette mesure extrême s'appuie sur les conclusions d'un rapport du Setra dont tant la rédaction que l'interprétation nous semblent discutables. En effet lesdites conclusions font état d'une préconisation d'interdiction de franchissement aux véhicules de plus de 3,5 tonnes (PJ-2) et c'est, du reste la mise en oeuvre de cette même mesure que les riverains réclament à cor et à cris depuis de nombreuses années, conscients des limites en matière de sécurité de ce passage à niveau.

Avant de nous résoudre à une démarche directe auprès de vous, nous avons tenté d'obtenir des préfets successifs l'abrogation de la mesure de fermeture sans succès: Le préfet Delage n'a en effet pas jugé opportun de répondre à notre interpellation (PJ-3) et la préfète Debaizieux nous a opposé, lors d'un entretien en présence du maire de Lourdes, une fin de non-recevoir sans entendre le moindre de nos arguments.

Pourtant, forts de plus de 5000 soutiens à notre pétition et d'une centaine d'attestations de témoignages relatifs aux préjudices engendrés par une telle mesure tout autant que du soutien populaire à nos manifestations publiques, nos arguments sont nombreux, réels et raisonnables: Accroissement intolérable de la vitesse à certaines heures sur les axes longeant le passage à niveau, embouteillages et pollution à d'autres heures, enclavement des quartiers, pénalisation sur le plan économique ou accès à la ville réduit à un seul point ...et dont les effets néfastes gagnent toute la cité.

Ces arguments sont soutenus par le conseiller général José Marthe (PJ-4) et de nombreux élus locaux autant que par l'association que je représente (PJ-5).

Bien entendu, le maire de Lourdes, Jean-Pierre Artiganave, déplore publiquement, pour sa part,

cette situation et nous avons obtenu le vote en conseil municipal d'une motion unanimement favorable à la ré-ouverture (PJ-6). Cette mobilisation témoigne du caractère réel des désordres induits par cette situation que la Préfecture, curieusement, entend nier en se bornant à évoquer des notions de ressentis. On peut imaginer que cette position fait effet de provocation auprès de la population.

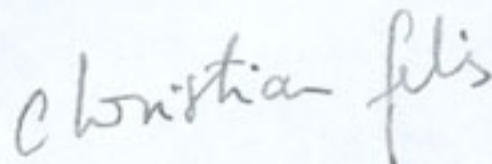
Dans le même temps, et compte tenu du peu d'écho et d'écoute à nos demandes, l'association s'est vue contrainte d'introduire une action en justice actuellement pendante devant le tribunal administratif de Pau (PJ-7). A l'écrire franchement, le mémoire en défense présenté par la préfecture se refuse, encore une fois, à faire état des réalités et ne nous paraît devoir être qu'un exercice de justification a posteriori d'une mesure très expéditive.

Notre triste situation est largement relayée et décrite par la presse (PJ-8) dont nous vous livrons différentes coupures afin de vous permettre de mesurer l'étendue de la question et l'intérêt évident de la population.

Ainsi, Monsieur le Ministre, nous espérons, trouver auprès de vous un accueil et une écoute plus bienveillante à nos demandes dans la perspective de la mise en oeuvre de mesures plus réalistes pour sécuriser le secteur concerné: installations de gabarits, signalisation adaptée et stationnement mieux surveillé voire installation de radars...le Ministre des transports ne jugeait-il pas lui-même, il y a quelques mois, que la fermeture ne constituait pas la solution de référence en matière de passages à niveau estimés dangereux mais que des mesures de mise en sécurité devaient être examinées et mises en oeuvre prioritairement?

Ce sont aujourd'hui, Monsieur le Ministre, des milliers de personnes qui convergent vers vous par notre intermédiaire dans l'attente d'une solution mieux adaptée à leur problème.

Demeurant à votre disposition, Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mon respectueux dévouement.



Le Président
Christian Gélis